

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009

Réception par le Prefet : 28/09/2009

Publication : 02/10/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-12-4-5

Séance du vendredi 25 septembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

AIDES DEPARTEMENTALES A LA REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PRIVES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2008 5-4-6 du 11 décembre 2008 relatif à la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les subventions pour la réalisation de logements sociaux privés telles que présentées dans le rapport pour un montant total de 17 075 €.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme H221, chapitre 204, nature 2042, fonction 72.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions